retraites d'une Société sera assuré par l'ensemble des sommes disponibles et que le chiffre des pensions atteindra 360 francs par an, l'allocation des subventions pourra être suspendue. Ce chiffre de 360 francs, encore insuffisant sans doute, n'est pas atteint aujourd'hui à *beaucoup près*; il représente une pension de 1 franc par jour, il est généralement regardé comme le terme d'une première étape à franchir.

Le projet de loi dont il vient d'être question laisse le service des retraites parmi les fonctions multiples des Sociétés mutuelles ; sans doute il permet la formation de sociétés qui se proposent uniquement de servir des retraites à leurs membres ; outre les Sociétés de secours mutuels, dites de retraites, il y a, comme nous le verrons d'autres sociétés *d'origine récente* qui sous des noms divers poursuivent le même but. Mais il vaudrait mieux que la loi nouvelle, reconnaissant franchement et distinguant les Sociétés de retraites, épargnât aux véritables Sociétés de secours mutuels les difficultés qui résultent de cette multiplicité de fonctions et entravent leur existence. Quand une Société de secours mutuels en effet accorde des pensions aux vieillards, les hommes d'un certain âge y entrent volontiers, attirés par la perspective d'une retraite même modique, par cela même ils en écartent les jeunes gens, qui ne se préoccupent guère des lointaines infirmités, qui, valides, rarement malades, profitent beaucoup moins des avantages de l'association, et peuvent se plaindre de payer pour d'autres.

Ce sont pourtant les jeunes gens qu'il importe d'attirer, c'est à eux qu'il faut inspirer l'esprit de prévoyance. Des hommes pénétrés de cette idée ont pensé que l'intervention de l'instituteur pouvait être très utile dans l'objet. Deux sociétés scolaires municipales de secours mutuels et de retraites ont été fondées à Paris, l'une en 1881 dans le 19e arrondissement, l'autre en 1889 dans le 8e; la première compte plus de 2000 membres et possède un capital de 78,000 fr. ; la deuxième est composée déjà de plus de 600 sociétaires. Pour être admis il faut faire partie d'un groupe scolaire de l'arrondissement, avoir 3 ans au moins, 18 ans au plus.

La cotisation est au minimum de 0 fr. 10 par semaine : 0 fr. 05 sont employés à constituer un livret individuel, et les autres 0 fr. 05 à former un fonds pour secours en cas de maladie; de plus, une somme de 0 fr. 50 par an est exigée des jeunes sociétaires pour permettre de payer 25 fr. aux parents, en cas de décès des enfants, et couvrir les frais de l'inhumation. Le reliquat du fonds social, grossi des souscriptions des membres honoraires est, après prélèvement des frais généraux, versé à la Caisse des dépôts et consignations pour constituer un fonds de retraites dans les conditions ordinaires.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

DANS LE NORD

2e Circonscription d'Avesnes

Dimanche dernier, M. Herbecq, candidat républicain, a développé son programme dans des réunions publiques tenues dans cinq communes du canton de Solre-le-Château, Clairfayt, Beaurieux, Hestrud, Bousignies et Cousolre.

Partout sa candidature a été acclamée.

A Cousolre, la réunion, composée de plus de 300 électeurs, était présidée par M. Démanet, maire de Colleret, ayant pour assesseurs MM. Wallerand Léandre, président de la Ligue républicaine de Cousolre, et Deltour, conseiller d'arrondissement.

M. Herbecq a surtout insisté sur la nécessité de réformes sociales et de lois protégeant les travailleurs.

Il a indiqué une plus juste répartition des impôts dans l'établissement d'un droit progressif sur les successions, déduction faite du passif, en exonérant de ce droit les petites successions. Cet exposé et les déclarations franchement républicaines de M. Herbecq ont été, à plusieurs reprises, vivement applaudis. La réunion s'est terminée par le vote, à mains levées, d'un ordre du jour proposé par le président, déclarant que l'assemblée se ralliait à la candidature de M. Herbecq. A la contre épreuve, aucune main ne s'est levée.

DANS LE PAS-DE-CALAIS

1re Circonscription de Béthune

La série des réunions continue, les candidats vont multipliant leurs visites, aux électeurs influents et s'efforcent chaque jour de recruter de nouveaux adhérents.

A SALLAU

Lundi, vers cinq heures du soir, plus de six cents personnes assistaient à la réunion tenue par MM. Basly et Lamendin dans cette commune.

M. Ernest Hay, *commerçant et conseiller* municipal, présidait, ayant à ses côtés comme assesseurs, M. Benoit Delattre, ouvrier mineur et conseiller municipal et Daras, délégué mineur.

M. Lamendin a clairement exposé la situation électorale et rappelle le rôle tout en faveur des ouvriers que M. Basly, actuellement candidat, a joué pendant son passage à la Chambre. Après avoir invité les auditeurs à lui accorder leur confiance, il a donné la parole à M. Basly qui, avec beaucoup de clarté a développé son programme.

Son discours a été souvent interrompu par les applaudissements et les cris de : Vive Basly.

Comme dans les réunions précédentes la candidature de l'ancien député de la Seine a été acclamée à l'unanimité.

A LOISON-PRES-LENS

Vers sept heures, les mêmes orateurs se trouvaient à Loison où une seconde réunion électorale avait lieu.

Ils furent reçus à leur arrivée en gare par un groupe important d'électeurs avec drapeau tricolore déployé et clairons qui leur offrirent des bouquets magnifiques.

Au bureau prirent place comme président, M. Louis Basset, délégué du syndicat des mineurs, Legay et Marat, ouvriers mineurs.

Ainsi qu'à Sallau, MM. Lamendin et Basly ont été très écoutés et très applaudis.

Quelques personnes envoyées d'une commune voisine pour troubler la réunion n'ont réussi qu'à se faire huer.

Un ordre du jour favorable à la candidature de M. Basly a été voté à l'unanimité moins cinq voix.

La réunion a été levée aux *cris répétés* de vive Basly, vive Lamendin, vive la République.

A ANNAY-SOUS-LENS

De son côté M. Wagon ne reste pas inactif, devant une assistance très nombreuse il a fait lundi soir une conférence dans cette commune. Sa candidature y a rencontré de nombreuses sympathies.

A L'ESCARPELLE

Les mineurs de l'Escarpelle réunis samedi dernier se sont occupés de l'élection législative des cantons de Lens et de Carvin.

M. Jouveneau, secrétaire général de la chambre syndicale des mineurs du Nord a, dans un discours attentivement écouté et fréquemment applaudi, retracé l'existence de Basly toute dévouée à la classe laborieuse, il a rappelé les *services rendus* par lui, la compétence dont il a fait preuve à la Chambre des Députés, en ce qui concerne les besoins spéciaux du Nord et du Pas-de-Calais.

L'assemblée, pour manifester ses sentiments *de sympathie et son désir de voir* triompher la candidature de M. Basly a voté cent francs pour les frais d'élection. M. Lamendin, entre les mains de qui cette somme a été versée, a remercié au nom du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, les camarades de l'Escarpelle et promis la réciprocité quand l'occasion se présentera.

A MEURCHIN

La Ligue ouvrière républicaine de Meurchin (hameau des Corons) s'est réunie dimanche dernier, sous la présidence de M. Evrard.

Un membre, le citoyen Luez, Henri fils a proposé que la ligue verse une cotisation de cinquante francs *pour les frais de l'élection* de Basly.

Cette proposition a été adoptée ainsi qu'un ordre du jour engageant chaleureusement les électeurs de la première circonscription de Béthune, à donner leurs suffrages le 22 février au candidat Basly qui a rendu déjà et qui rendra encore de grands services à la cause des travailleurs.

Le même jour, la section syndicale des mineurs de Meurchin a voté à l'unanimité un ordre du jour recommandant la candidature de Basly, qui n'a jamais ménagé son dévouement aux intérêts des prolétaires.

Une souscription a été faite elle a produit 83 fr. 50 c.

De toutes parts parviennent des adresses invitant les électeurs républicains de la 1re circonscription de Béthune à voter pour l'ancien député de la Seine.

L'Exposition des Peintres lillois

AU PALAIS RAMEAU

La troisième exposition des Artistes peintres de Lille qui vient de s'ouvrir dans la salle du premier étage du Palais Rameau comprend dix-sept numéros de valeurs d'ailleurs très inégales. Les études de débutants y tiennent beaucoup de place et ces cadres innocents, qui vaudraient sans doute à leurs auteurs des encouragements mérités s'ils étaient accrochés dans la salle à manger familiale, ne relèvent ni de l'art ni de la critique. Ils énervent la curiosité, font mal préjuger de l'ensemble d'une exposition et peut-être faut-il uniquement chercher dans ce fait l'éloignement de certains artistes qui ont conscience de leur valeur et ne désirent pas s'exposer à un puéril voisinage.

C'est également avec regret que nous constatons un véritable envahissement de la nature morte qui s'accomode si mal de la médiocrité et ne dénote souvent chez le peintre qu'une grande faiblesse d'imagination.

Quoiqu'il en soit, cette exposition est loin d'être banale; on y reconnait de sérieux efforts en sens divers et si elle n'apporte pas une révélation, *elle prouve au moins qu'à Lille* le talent n'est pas chose rare.

Le *Christ en Croix* de M. Duyver nous parait de beaucoup supérieur au Christ qu'il exposa l'année dernière. Cette toile fixe immédiatement l'attention ; on devine l'artiste convaincu, en pleine possession de ses moyens et dont le talent est indéniable. A peine pourrions-nous faire quelques réserves au sujet de la femme qui se tient au pied de la croix, large tache rouge, simplement ébauchée, qui nuit à l'harmonie de l'ensemble. Ce tableau, joint au portrait de la femme de notre compatriote, *l'habile statuaire D..., composera* l'envoi de M. Duyver au salon de 1891, Il y sera certainement remarqué... s'il n'est récompensé.

M. Schoutteten expose un *Champ de courses* bel effet de neige, les *Bords de la Sarthe*, d'une impression intense et qui constitue certainement une des meilleures œuvres de l'artiste, *Chez Bidel*, vue prise de notre champ de foire et plusieurs *Paysages* intéressants.

M. de Carne, dont on avait vivement regretté l'absence aux précédentes expositions, s'est fait représenter par trois paysages pleins de fraicheur : *Avril* (Flandres) le *Chemin des Papillons* et *Petite Ferme*.

Les paysage de M. Perdreau sont fort bien réussis ; c'est plein d'air et de lumière et digne de figurer dans les meilleures collections. M. Perdreau interprète heureusement plutôt qu'il ne copie servilement la nature; c'est un artiste bien doué qui réussira forcément.

M. Dronsart qui peint les fleurs supérieurement est inégal dans ses natures mortes.

L'imagination et l'esprit ne font pas défaut à M. Ducoin, peintre amateur dont nous avons déjà remarqué l'envoi de l'année dernière. Il y a *de grandes qualités dans cet* acrobate partageant fraternellement avec son singe son frugal repas; un peu de raideur peut-être dans les jambes; mais pose naturelle et bien étudiée.

M. V. Lhomme a envoyé un *Effet du matin*, bonne étude de brouillard et un *Troubadour* de tous points digne d'éloges. Les empâtements sont judicieux, l'exécution est franche, le dessin sûr et l'ensemble harmonieux.

Nous avons revu avec plaisir nos portraitistes habituels MM. De Winter et Seratzki. Leur éloge n'est plus à faire.

Le *Passage du Marais* de M. Paul Lefebvre, nous a produit une excellente impression. Ce petit paysage charme et séduit, il est d'une facture large et d'une tonalité délicate dans une note d'art très sincère.

Nous ne connaissons pas M. Ancelet; on nous dit que c'est un jeune. Tant mieux, car il pourra aller loin. Le portrait de femme qu'il expose est remarquable comme dessin et comme facture ; il n'est pas douteux d'ailleurs que la ressemblance ne soit frappante.

A signaler encore une sérieuse étude de M. Contamine, une *Cendrillon* de M. Debaene qui manque un peu de poésie, un *Coin d'Office*, de M. Descamps, dans lequel les empâtements font complètement défaut, *Chez l'Armurier*, de M. Dewattines, une *Tête de mendiant*, de M. Dubrule, les paysages de M. Houzé, un *Bébé* de M. Menet, bien étudié, quoique un peu pâle.

A voir également un très bon portrait de M. Wahanin et de fort jolis Chrysanthèmes du même auteur.

Quant à M. Vanderlinden, il nous présente une tête de chien avec des yeux en verre ; cela n'est pas sérieux. Il y avait mieux que cela à l'Exposition des Arts Incohérents où l'on se rappelle avoir vu un facteur rural dont le pied, qui sortait du cadre, était chaussé d'un soulier véritable. Nous préférons son paysage *Pendant le brouillard*, bien qu'il n'y ait pas de brouillard et le *Lendemain*. Remarquez toutefois, M. Vanderlinden, que la *croix de la Légion d'honneur* se porte à gauche.

Nous signalerons enfin le *Travail interrompu* de M. Capon-Bayard dont la valeur est incontestable et l'envoi de M. Emile Hornez qui ne se contente pas d'être un chansonnier de talent et qui se fait remarquer par un *Coin de cuisine* et un *Faucon hobereau* tout à fait réussis.

Z.

LETTRES MORTUAIRES
ET D'OBITS

Toute commande de lettres de faire part de décès, d'obits, etc., faite à **Roubaix** *et* **Tourcoing**, *dans les bureaux de l'*AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING *donne droit à une insertion GRATUITE dans le Journal.*

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans les scrutins de la séance du 16 février 1891 :

1° Sur l'ensemble du projet de loi portant ouverture d'un crédit de 500.000 francs pour les fouilles de Delphes ; tous ont voté « pour » sauf MM. Achille Adam, *Bergerot, Déjardin, Verkinder* Achille Fanien, *de Frescheville, Lalou, Montalembert, Plichon, Léon Renard* et *Thellier de Poncheville*, qui se sont abstenus; MM. Georges Graux, Jonnart, *Le Gavrian, des Rotours* et Tailliandier, qui étaient retenus à la commission des douanes.

La Chambre a adopté.

2° Sur l'amendement de M. Royer à l'article 1er de la proposition de loi relative aux justices de paix, ont voté « contre », MM. Boulanger-Bernet, *Dron, Emile Dubois, Eliez-Evrard, Guillemin*, Haynaut, Ledieu, *Michau*, Emile *Moreau, Pierre Legrand*, Ribot, *Sirot, Trannin* et *Werquin*.

Etaient retenus à la commission des douanes, MM. Georges Graux et Jonnart. — Les autres *ont* voté « *pour* ».

La Chambre n'a pas adopté.

3° Sur l'amendement de M. Le Senne à l'article 1er de la proposition de loi relative aux justices de paix, tous ont voté « contre » *sauf M.M. Georges Graux et Jonnart*, qui étaient retenus à la commission des douanes.

La Chambre n'a pas adopté.

Deux assassins

Baillet et Dutilleul vont être prochainement conduits à Ronchin, dans le domicile de Mlle Delvoye, pour qu'ils puissent montrer à la justice comment ils ont pénétré dans cette maison.

Leurs déclarations en ce qui concerne la mort de Mlle Delvoye, confirment absolument les constatations des médecins légistes. La malheureuse vieille femme est morte de peur mais n'a été l'objet d'aucune violence de la part des deux sinistres gredins.

Chronique locale

ROUBAIX

Un empoisonnement. — Dimanche après-midi, vers quatre heures, M. Baele, âgé de 70 ans, sa femme et sa fille, âgée de 26 ans, demeurant rue Cugnot, cour veuve Fontaine, se sentaient très indisposés et étaient obligés de s'aliter.

Une voisine alla immédiatement chercher un docteur qui constata les symptômes d'un empoisonnement.

Dans la soirée, l'état de M. et Mme Baele s'était amélioré ; quant à la demoiselle, elle a dû être admise à l'Hôtel-Dieu, quoique son état n'inspire plus aucune inquiétude.

Le bruit a couru en ville que la faute de cet empoisonnement incombait aux Fourneaux Economiques, mais cette version est fausse, car les Fourneaux Economiques ont délivré ce jour-là, cent soixante-neuf rations et la famille Baele a été seule éprouvée.

M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

Arrestation d'un marchand de scapulaires. — Un marchand de scapulaires, se disant envoyé par Messieurs les vicaires de Roubaix, parcourait lundi après-midi la rue de Lannoy, allant de porte en porte.

C'est ainsi qu'il se présenta chez Mme Dupont et chez Mlle Franchomme pour vendre ces morceaux d'étoffes bénis.

L'une de ces dames, chez qui le colporteur avait en même temps sollicité l'aumône, prévint l'agent de sûreté Castelain qui passait à ce moment.

L'agent arrêta le marchand de scapulaires et le conduisit au dépôt du 3e arrondissement où il a déclaré se nommer Emmanuel Loozen demeurant à Lille, rue de Maubeuge.

Un brutal. — Lundi après-midi, vers deux heures, une discussion avait lieu rue des Lignes, entre un nommé Auguste Merlevert, âgé de 27 ans, demeurant rue de Naples, et une femme M...

La discussion ne dura que quelques instants, car, Merlevert ne voulant pas comprendre, asséna un coup de poing sur la tête de Mme M...

Cette dernière s'en plaint à la police et l'agent Farvacque conduisit Merlevert au dépôt du troisième arrondissement.

Une rixe rue de l'Epeule. — Lundi soir, vers onze heures, une rixe a eu lieu rue de l'Epeule entre trois individus, les nommés Henri Webert, âgé de 24 ans, demeurant rue de l'Epeule, cour du Ballon d'Or, Collette Burgrave, ménagère, âgée de 34 ans, demeurant même lieu, et Oscar Noclain, demeurant rue d'Isly, impasse du Nord.

Tous trois ont été l'objet d'un rapport.

Combat de coqs. — Le rendage de la belle partie de coqs contre Dewailly de Lille, aura lieu demain jeudi à l'estaminet de l'*Enfié*, 160 rue de Blanchemaille.

Arrestation d'un escroc. — Lundi soir, un voyageur, Louis Janssens, âgé de 36 ans, se présentait au café Meurillon, rue Nain, et après avoir bien bu et mangé demanda une chambre qui lui fut donnée immédiatement.

Le lendemain matin, vers huit heures et demie, Janssens déclara à M. Meurillon qu'il ne pouvait pas payer, car il était sans un sou.

Cette façon d'agir ne plut pas à M. Meurillon qui prévint la police; l'agent Daudrumez procéda à l'arrestation de Janssens qu'il conduisit au dépôt du 1er arrondissement.

Un accident rue du Coq-Français. — Lundi soir, vers six heures, le sieur Arthur Pontier traversait le pavé à l'angle des rues de l'Union et du Coq-Français, lorsqu'il fut renversé par la voiture de M. Ciquet de Néchin.

M. Pontier s'est fait une légère contusion au genou et a été transporté à son domicile.

Mouvement de la population
pendant l'année 1890

Naissances

Garçons légitimes	1534
Filles légitimes	1530
Total :	3064
Garçons naturels reconnus	65
Filles naturelles reconnues	69
Total :	134
Garçons naturels non reconnus	260
Filles naturelles non reconnues	252
Total :	512

Total des naissances légitimes et naturelles, garçons et filles : 3710.

22 naissances doubles ont produit 24 garçons et 20 filles.

Nationalités :

Français légitimes	1869
Français naturels	386
Total :	2255
Anglais légitimes	1
Allemands légitimes	3
Belges légitimes	1169
Belges naturels	260
Total :	1429
Italiens légitimes	2
Suisses légitimes	2
Autres légitimes	15
Autres naturels	3
Total général :	3710

Décès

Garçons	830
Hommes mariés	388
veufs	146
Filles	718
Femmes mariées	288
Veuves	187
Enfants morts-nés	154
Total :	2711

Différence au profit des naissances : 999.

Mariages

Entre garçons et filles	813
Entre veufs et filles	53
Entre garcons et veuves	37
Entre garçons et divorcées	6
Entre veufs et veuves	40
Entre Divorcés et filles	2
Entre Divorcés et veuves	1
Total :	952

Epoux qui ont signé leur nom 810
Epoux qui ont déclaré ne pas savoir écrire 142
Epouses qui ont signé leur nom 677,
Epouses qui ont déclaré ne pas savoir écrire 275.
Nombre de mariages précédés de contrat 115.
Nombre de mariages contenant des légitimations 231.
Nombre d'enfants légitimes 308.

TOURCOING

Toujours les filous espagnols. — Nous avons *déjà entretenu nos lecteurs* des exploits de certains filous espagnols, qui adressent des lettres dans les campagnes racontant des histoires à dormir debout.

Ayant trempé dans une conspiration républicaine, *ils durent s'enfuir en sauvant* une caisse.

Traqués, poursuivis, ils durent enfouir le trésor au pied d'un arbre dans un champ.

Depuis, arrêtés, ils se lamentent sur la paille humide d'un cachot « une prisson », comme ils disent.

Naturellement ils ont conservé le nom d'une personne honorable du pays et ils s'adressent à elles.

Si cette personne voulait s'associer à l'affaire, elle n'a qu'à envoyer la somme nécessaire au voyage de la fille du prisonnier et d'une dame. Le trésor serait déterré et la personne toucherait une part respectable.

Font-ils des dupes ; ces fious? Il est permis de le croire, puisqu'ils continuent leurs manœuvres. Dernièrement *il est* une personne d'Hem, M. S..., bourrelier qui reçut une lettre semblable. Il fût sur le point d'envoyer l'argent. Fort heureusement, au dernier moment il se confia à un ami intime, et celui-ci au courant de l'affaire lui ouvrit les yeux.

Avis à ceux que tenteraient encore d'exploiter les filous espagnols, ils doivent avoir des complices dans les contrées ou ils opèrent.

Commencement d'incendie. — Hier, vers dix heures et demie du matin, un commencement d'incendie s'est déclaré chez les Petites sœurs des pauvres, 121, rue de Lille. Le feu a pris naissance dans un escalier conduisant au grenier de la partie du bâtiment bordant la rue de Lille.

Les pompiers avertis se sont transportés sur les lieux avec une pompe à bras dont ils n'ont pas eu à se servir, des seaux d'eau ont suffi à éteindre le feu.

Les pertes sont évaluées à 500 fr. couvertes par une assurance à la Compagnie le Nord.

On croit qu'un vieillard aurait laissé tomber sa pipe en *mon tant* remiser au grenier les ustensiles de balayage.

Si le feu s'était déclaré la nuit, on aurait eu à constater une véritable catastrophe, l'escalier étant contigu au dortoir des vieillards.

Le 6 janvier dernier, un autre commencement d'incendie avait eu lieu, mais cette fois dans un hangar isolé.

Vol d'effets. — Un vol d'effets d'habillement dont deux robes de soie valant respectivement 150 et 75 fr. a été commis au préjudice d'un cafetier de cette ville, qui s'en est aperçu lundi.

Les effets ont été retrouvés au Mont-de-Piété de Roubaix, où le voleur les avaient engagés.

La police croit être sur une bonne piste.

WATTRELOS

Une tentative d'assassinat au hameau du Breuil. — Une tentative d'assassinat a été commise dimanche soir au hameau du Breuil, chez les époux Sœte.

Camille Sœte est âgé de 38 ans et exerce la profession de charpentier. D'un caractère exécrable il battait constamment sa femme, Mathilde Depoorter; celle-ci du reste était elle-même de mœurs légères et s'adonnait à la boisson.

Il y a environ trois mois, Sœte fut arrêté et condamné pour l'avoir rouée de coups. Depuis sa condamnation il avait conservé contre la *malheureuse un vif ressentiment*, et il avait promis en sortant de prison de se venger.

Or, dimanche soir, vers onze heures, Camille Sœte rentra chez lui en état d'ivresse. Sa femme se trouvait couchée et sans rien dire il la frappa, la jeta hors du lit, lui déchira la chemise, puis se coucha.

La malheureuse put se trainer jusqu'au lit et se recoucher.

Le lendemain sa fille ne voyant pas sa mère se lever se rendit dans la chambre et s'aperçut qu'elle était couverte de blessures.

L'enfant appela la voisine qui arriva aussitôt et apprit la scène de la nuit. Mathilde Depoorter n'avait pu appeler au secours tant elle a été battue.

Son corps ne présente plus qu'une ecchymose.

Soete s'est porté sur elle à des actes révoltants qui démontrent la bestialité de cet homme.

La victime aurait-elle pu crier au secours, qu'elle n'eût pas été secourue, la maison étant complètement isolée au milieu des champs.

La gendarmerie a été informée de ces faits dans la matinée et a ouvert aussitôt une enquête.

La femme Soete a été transportée hier, dans la matinée à l'hôpital.

Quant au misérable, il a été arrêté lundi après-midi et transféré hier, à la prison de Roubaix.

Audacieux voleurs. — Dans la nuit de samedi à dimanche, un individu s'est introduit dans *le grenier de la ferme* François Clarisse, cultivateur au Fleury et a enlevé d'une garde-robe divers effets d'habillement d'une valeur de 80 francs. Le fermier soupçonne un ancien domestique.

Les fraudeurs. — Les préposés Condette et Houriez ont arrêté les nommés Pierre Gossens, peigneur, 18 ans, demeurant rue Quevry, à Roubaix et Eugène Delcroix, tisserand, 25 ans, demeurant à Tourcoing, qui introduisaient 12 kilogs de poudre de contrebande.

LILLE

Important Incendie rue de Fives

Hier soir, vers six heures, les habitants du quartier Saint-Sauveur étaient mis en émoi par les cris : au feu ! au feu !

Un incendie venait en effet de se déclarer au quatrième étage de l'immeuble connu sous le nom de « Tivoli Lillois » et dont le principal locataire est M. Lagrange.

Ce commencement d'incendie était dû à une lampe à pétrole qui avait éclaté dans l'appartement occupé par M. Lahousse, ancien forgeron, actuellement marchand colporteur.

M. Lagrange fit aussitôt prévenir M. le commissaire de police du 3e arrondissement qui accourut sur les lieux du sinistre. Ils montèrent à l'étage où l'accident était arrivé et, comme il y a une conduite d'eau qui dessert la maison jusqu'au grenier, ils se mirent bravement en mesure d'étouffer cet incendie, en attendant l'arrivée des pompiers. S'armant donc d'un seau, M. Guénot lança une première nappe d'eau sur le plancher qui était en flammes; mais, après en avoir jeté quelques-uns, ces messieurs s'aperçurent qu'ils faisaient pis que mieux, dans leur ignorance de la cause du sinistre; car, loin de s'éteindre le feu au contraire s'étendit davantage, le pétrole enflammé surnageant et léchant les murs et les boiseries, M. Lagrange a même senti que ses cheveux commençaient à roussir.

Force leur fut de cesser le sauvetage commencé et ils durent se borner à voir si aucun locataire de la maison, il n'y en a pas moins de dix-huit actuellement, ne se trouvait chez lui en risque de périr. Heureusement, tout le monde était dehors.

Pendant ce temps les pompiers étaient arrivés et attaquaient vigoureusement le foyer d'incendie. La pompe à vapeur de l'Hôtel qui était arrivée une des premières fut bientôt mise en batterie et lança des flots d'eau. A un certain moment, on eût l'espoir que tout allait se terminer ; mais on avait compté sans le gitage tout imprégné de gras (le Tivoli-Lillois étant, comme on le sait, une ancienne filature) où le feu couva quelques minutes et éclata de nouveau avec plus de vigueur attaquant cette fois le 5e étage, le grenier et un belvédère qui le domine. Il était alors environ sept heures un quart.

Les flammes commencèrent à s'élever dans les airs, lançant des nuages de fumée opaque et s'étendirent peu à peu à toute la toiture de la maison. On mit aussitôt en pression la pompe à vapeur du poste de Wazemmes, avec deux lances, pendant que les pompes à bras se contentaient de préserver les habitations voisines. Enfin, vers huit heures, l'intensité de l'incendie commença à diminuer sensiblement et, à neuf heures et demie, le feu était circonscrit. Ce n'est que vers dix heures que l'on fut certain qu'il n'y avait plus rien à craindre et que les postes de pompiers commencèrent à rentrer chacun dans leurs quartiers; à onze heures moins le quart, la pompe à vapeur de l'Hôtel jetait les dernières gerbes d'eau et rentrait ensuite également.

Les Dégâts

L'importance des dégâts ne peut encore être évaluée ; mais on peut dire qu'ils sont très grands. Indépendamment des ravages commis par le feu, toute la maison, du grenier à la cave est inondée, ce qui la rend inhabitable momentanément.

Voici quelques chiffres que nous avons pu recueillir. Le locataire chez lequel le feu a pris naissance, est assuré pour trois mille francs de mobilier et mille francs de marchandises, il ne reste rien. Un brave ouvrier ébéniste, M. Guillaume Peters, avait, à force d'économies, réussi à se rendre propriétaire de quinze obligations qui ont été la proie des flammes ; indépendamment de cette perte, il n'est pas assuré pour son mobilier. La plupart des autres locataires ne sont pas non plus couverts par une assurance ; ces pauvres gens se trouvent ainsi dénués de tout et de plus sans domicile provisoirement.

Nous avons appris, à la louange des habitants du quartier, que les voisins ont offert spontanément une hospitalité fraternelle aux malheureux chassés de chez eux par le sinistre.

Accidents

Ce sinistre, indépendamment de ses tristes conséquences, a été cause de quelques accidents, heureusement sans gravité.

C'est d'abord M. le capitaine Contamine qui a été blessé à la main en mettant en mouvement la pompe à vapeur. Puis M. Danvers, caporal des pompiers qui, étant monté à l'étage incendié a du être reconduit chez lui pour un commencement d'asphyxie.

M. Labbe, employé à l'*Echo du Nord*, qui était monté dans une maison voisine, a glissé et a failli passer à travers un lanterneau, ce qui lui a occasionné une forte émotion. M. Vanvletteren, pompier, a eu le bras serré entre les engrenages de l'échelle qu'on a essayé de faire manœuvrer. Enfin, MM. Lerquin et Vital, pompiers, qui lors de l'effondrement de la toiture qui s'est produit vers sept heures et demie, ont reçu quelques contusions notamment à la figure.

Toutes les personnes blessées ont été conduites au poste du 3e arrondissement où elles ont reçu les soins empressés de MM. les docteurs Cochez et Rouzé.

Les mesures d'ordre

Le service d'ordre était fait par des brigades de gardiens de la paix sous les ordres de MM. les officiers de paix Lefebvre, Hallot et Florent, ainsi que par un détachement du 16e bataillon de chasseurs à pied auquel est venu s'adjoindre un peu plus tard un détachement du 43e de ligne. Trois brigades de gendarmerie, commandées par un capitaine et un adjudant, se trouvaient aussi sur les lieux.

Comme on peut craindre la chute de pierres, poutres, etc., du haut de l'immeuble incendié, une barricade a été placée à une certaine distance pour en défendre l'accès au public.

Nous avons remarqué la présence de MM. Contamine, secrétaire-général de la mairie, Baumont, secrétaire particulier du préfet du Nord; MM. les officiers des sapeurs-pompiers, ayant à leur tête M. le commandant Druez; de nombreux officiers du 16e chasseurs et du 43e de ligne ; de MM. Court, commissaire central, Guénot, commissaire du 3e arrondissement ; Florin, inspecteur de la sûreté, etc., etc.

Tentative de suicide. — Lundi après-midi vers trois heures et demie, un artilleur s'est jeté d'un talus dans les fortifications de la porte Louis XIV. On courut pour le relever, mais il était déjà sur pieds et, à la vue des gendarmes, s'est mis à fuir dans la direction de Fives. Il y a été arrêté à la hauteur du du passage à niveau.

Interrogé, il a déclaré se nommer Hollebar, canonnier au 4e bataillon d'artillerie de la forteresse de Verdun. Comme il était un peu gris, il a été conduit au poste de la Place, où il a avoué qu'il était sans ressources pour retourner à Verdun et que sa permission était expirée depuis dimanche.

Il sera réintégré à son corps sous bonne escorte.

Menaces de mort. — M. le commissaire de police du 2e arrondissement a dressé un procès-verbal à la charge de la nommée Emilia Klaas, 26 ans, marchande de chapeaux, rue de Béthune, 32, célibataire, mère de deux enfants naturels, pour menaces de mort envers M. Adolphe Baudson, 36 ans, représentant de commerce, son ancien amant, demeurant à Paris.

Une proxénète. — La nommée Louise Lagniez, 29 ans, cabaretière, demeurant place des Reigneaux, 7, a été arrêtée et déférée au Parquet.

Les dévaliseurs des tombes. — Lundi, vers une heure, le gardien du cimetière de l'Est a surpris les nommés Victor Wallebrout 32 *ans, demeurant rue d'Isly*, 63 *et son* beau-frère, Victor Dubois, 26 ans, demeurant rue d'Esquermes, 98 bis, au moment où ils enlevaient une grande couronne suspendue à un monument funéraire. Wallebrout réussit à *prendre la fuite avec la couronne, tandis que* son complice a été arrêté.

La police recherche activement ce singulier voleur.

Les vols. — Mme Sremmery, cabaretière, place Vanhœnacker, 14, a déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire du 7e arrondissement, contre les époux Plouvier-Caisse, ses locataires, qui sont disparus depuis trois jours, en lui enlevant de la chambre garnie, une paire de draps de lit et une pendule. Une enquête est ouverte.

— Louis Avril, 33 ans, mécanicien, demeurant rue de la Monnaie, 95, dont nous avons parlé hier et qui avait pris la fuite à la suite d'une tentative de vol avec effraction chez M. Maes, épicier, rue Jean-Jacques Rousseau, a été arrêté et mis à la disposition du Parquet.

LE NORD

Halluin. — *Dans de certains milieux on* n'aime pas l'instruction laïque; ici, l'animosité est parfois poussée à l'excès.

Quatre mauvais garnements, âgés d'une douzaine d'années, élèves des écoles congréganistes, n'ont trouvé rien de plus hygiénique que de s'exercer à lancer des mottes de terre sur les institutrices que le gouvernement a envoyées à Halluin.

L'un de ces drôles s'est même servi de son sabot pour en frapper la directrice de la rue des Ecoles.

Plainte ayant *été portée*, M. *le commissaire* de police a, de nouveau, dressé procès-verbal contre les auteurs de ces faits qui se renouvellent assez fréquemment.

Verlinghem. — *Un singulier magistrat.* — Le maire de cette commune est un personnage bien singulier. Réactionnaire enragé, il aurait, si ce qu'on raconte est vrai, empêché un colporteur de mettre en vente dans sa commune des gravures représentant les grands hommes et les faits héroïques de la République. Si M. le maire de Verlinghem est catholique et réactionnaire, avant d'être Français, *c'est affaire à lui* ; mais, pourquoi alors *consent-il à occuper une* fonction honorifique dans un gouvernement qu'il a en horreur?

VALENCIENNES

Brûlée vive. — Une fillette de 10 ans, nommée *Philomène Housiaux, commise à la garde* d'un enfant de 7 mois, était seule, avec lui, à la maison située Faubourg-de-Cambrai. S'étant approchée du feu, pour l'alimenter, elle se laissa surprendre par les flammes ; en un instant ses vêtements furent consumés sur elle sans même qu'on l'eût entendue appeler au secours.

Ce fut une marchande, qui, en passant, trouva la pauvre petite expirant sur le sol au milieu d'un brouillard de fumée. L'enfant, à demi asphyxié dans son berceau, a pu être *rappelé à la vie.*

Mort subite. — Un voyageur de commerce, M. Charles Fourton, représentant la maison Végua, de Bordeaux, est mort subitement la nuit dernière à l'Hôtel de Flandre, où il venait de rentrer après avoir passé la soirée au café. Le docteur Wins attribue ce décès à une syncope.

CAMBRAI

Caudry. — *Arrestation.* — Plusieurs vols ont été commis dans ces derniers temps *par le nommé Henri Bracq, dit Cartouche*, âgé de 34 ans, ouvrier tulliste, demeurant à Caudry, rue de la Chapelle.

Bracq se trouvait déjà sous la surveillance de la police, mais jusqu'alors on n'avait pu le surprendre.

Il y a quelques jours, un ma[illegible]plafonneur vint déposer une plainte au co[illegible]ssaire de police concernant la dispari[illegible] plusieurs bottes de lattes de son magasin.

M. le commissaire et l'agent Dumont se sont immédiatement rendus chez Cartouche *pour faire une perquisition.* Ils y *ont retrouvé* les lattes volées ; une grande partie était déjà employée à la confection d'une mansarde dans le grenier. On découvrit aussi une quantité d'autres objets volés.

Naturellement, Bracq a été arrêté et conduit en prison. D'autres perquisitions ont eu lieu hier et seront continuées aujourd'hui ; nous en donnerons le résultat complet.

Nous ne pouvons que féliciter M. Speneut, commissaire de police, et l'agent Dumont d'avoir été aussi actifs dans leur enquête.

DUNKERQUE

Les torpilleurs. — Hier soir, le torpilleur n° 66, est entré en notre port et ce matin le transport de l'Etat la « Girafe » dont nous avons signalé l'arrivée avec du matériel pour le poste des torpilleurs, est reparti pour Cherbourg.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — *Revue.* — Hier matin à neuf heures, le 3e régiment du génie a reconnu dans la cour de la caserne, son nouveau colonel.

Cet officier supérieur a été présenté aux troupes par le général Hinstin.

LE CRIME D'HALLOY

On sait que Merger, l'assassin d'Halloy, a avoué son crime. Toutefois, l'instruction est loin d'être terminée, car on a relevé à sa charge de nombreux vols qui nécessitent une nouvelle information.

La justice a saisi hier *comme pièce à* conviction un morceau d'indienne volé par Merger chez sa victime et que ce dernier avait déposé à Radinghem, chez le sieur Robbe, son oncle.

LE CRIME DE BÉTHUNE

L'instruction de cette mystérieuse affaire est toujours au même point. Du reste, la femme Jouffrey qui, seule, a été maintenue en état d'arrestation n'a pas été interrogée depuis samedi par M. Gobert, juge d'instruction.

Depuis les renseignements que nous avons pu nous procurer, il est établi que la *femme* Jouffrey s'est violemment disputée avec la fille Poussard à deux reprises différentes dans la soirée qui a précédé le crime.

C'est là une des charges qui pèsent sur elle.

D'autre part la plaie que la victime portait